

PROJET PEDAGOGIQUE CENTRE DE LOISIRS EDUCATIF MATERNEL ET PRIMAIRE « BOL D'AIR »

INTRODUCTION

Le centre de loisirs est un dispositif d'accueil des enfants et de jeunes.

Sa mission première reste l'accueil des enfants mais ne doit pas se limiter à cette seule dimension; en effet, le centre de loisirs est un lieu d'expérimentation, de découvertes et d'éducation.

Il doit permettre à l'enfant de vivre son état d'enfance en prenant en considération ses possibilités, ses besoins, ses désirs, mais aussi de se construire en tant qu'individu, en reconnaissant et en acceptant l'autre.

Le temps passé au centre de loisirs est pour l'enfant, un temps créateur de rapports sociaux riches mais aussi porteur de principes et de valeurs non négligeables. C'est pourquoi, le centre de loisirs doit être un lieu de liberté, mais de liberté protégée, où l'enfant va agir, s'épanouir, se divertir grâce à la diversité des projets d'animation, tout en étant sensibilisé à des savoirs, des savoirs être et des savoirs faire.

PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Le centre de loisirs maternel et primaire « Cévennes » est géré par l'association départementale des FRANCAS de l'Hérault, en convention avec la mairie de Montpellier.

Les enfants peuvent fréquenter le centre de loisirs à la journée ou à la demi-journée avec ou sans repas. Les tarifs sont déterminés en fonction des revenus de la famille.

Le CLSH fonctionne les mercredis après-midi et les vacances scolaires.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Tandis que la mission éducative des familles concerne la transmission des valeurs et la constitution de repères culturels et historiques, l'école doit, bien sûr, rester le lieu central des apprentissages.

Quant à l'action éducative dans le temps libre, par la diversité des situations qu'il peut proposer, le centre de loisirs peut contribuer à consolider les apprentissages par leur mise en pratique, à développer des pratiques culturelles et sportives, à multiplier les expériences favorisant l'apprentissage de la vie sociale et de la citoyenneté, la prise d'initiative et la responsabilité, la découverte des autres, la découverte de l'environnement dans ses dimensions géographiques et sociales.

Le centre de loisirs éducatif que nous proposons devra :

Être un espace de participation citoyenne

- fonctionner à la manière d'une plate-forme au service des projets d'enfants et des familles du territoire ;
- être un outil de dialogue et de concertation pour les enfants qui le fréquentent ;
- être un lieu d'accueil ouvert, où leur présence n'est pas obligatoire en permanence.

Être un espace de co-éducation

- être un outil d'information sur les activités possibles au centre de loisirs éducatif de manière à associer les parents à leurs conceptions, leurs réalisations ;
- travailler en étroite coopération avec les institutions locales (l'école, les associations de jeunesse et d'éducation populaire, les associations sportives), pour donner de la cohérence aux influences éducatives que vivent les enfants, dans la famille, à l'école et au centre de loisirs.
- Allant vers... plutôt que d'attendre que... par le développement d'animations ouvertes sur le quartier sur les lieux où résident les enfants, dans le cadre de la Fête du Jeu, fêtes locales, événementiels de la ville...

Être un espace d'engagement éducatif

- permettre aux jeunes de s'engager dans l'encadrement des enfants et dans la proposition d'activités éducatives ;
- les qualifier (par la formation initiale : le BAFA, et la formation continue) et les accompagner dans cette fonction sociale et éducative.

En conclusion, le centre de loisirs éducatif favorisera la participation et la co-éducation.

L'ACCUEIL

Le CLSH est situé dans les locaux de l'école maternelle Maria Callas et de l'école primaire Sun Yat Sen + un gymnase rue de la croix de Figuerolle 34070 Montpellier.

Il est ouvert à tous les enfants âgés de 3 à 11 ans.

Les enfants sont accueillis sans distinction d'origine sociale, religieuse ou philosophique.

Les enfants et leurs parents sont accueillis sur les horaires suivants :

- de 8h à 9h30 le matin
- de 17h00 à 18h le soir

La capacité d'accueil maximale autorisée par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sport et de la Cohésion Sociale est de 32 enfants maternels et 36 enfants primaire.

Cet effectif est scindé en 2 à 3 groupes en fonction de l'âge des enfants et des effectifs :

- le groupe des 3-4 ans
- le groupe des 4-6 ans
- le groupe des 7-11 ans

LES MOYENS HUMAINS

Le centre de loisirs est placé sous la responsabilité d'un directeur et d'une équipe d'animateurs diplômés ou en cours de formation.

LES MOYENS MATERIELS

Le centre de loisirs est hébergé dans les locaux du groupe scolaire et dispose de :

- Ecole Maria Callas : un dortoir avec une cinquantaine de lits, des sanitaires adaptés aux maternels et une salle de motricité, un restaurant scolaire. Ces espaces sont partagés avec l'école
- Ecole Sun Yat Sen : un salle d'activités, des sanitaires. Ces espaces sont partagés avec l'école et le centre de loisirs périscolaire.

ALIMENTATION

Les repas sont pris au restaurant scolaire ; ils sont fournis par la cuisine centrale de Montpellier
Des pique-niques peuvent être mis en place lors de sorties à la journée.

LES MISSIONS DU DIRECTEUR

Le directeur est un acteur éducatif, il prend en compte l'environnement social, éducatif et culturel, il contribue à l'évolution de l'action éducative locale et est porteur du projet et des valeurs. Il est garant de la sécurité physique, morale et affective des publics (selon leurs besoins et leurs possibilités) dont il a la responsabilité, et ceci dans le cadre législatif et réglementaire des Centres de Loisirs sans Hébergement.

Ses missions sont :

- L'élaboration et la mise en œuvre du projet pédagogique (P.P.)
 - ☑ Il prend en compte et analyse le contexte dans lequel il va agir,
 - ☑ Il prend en compte tous les publics (enfants, animateurs, parents...) dans l'élaboration des PP,
 - ☑ Il associe l'ensemble de l'équipe éducative dans l'élaboration et l'animation du PP,
 - ☑ Il conçoit, pilote des P.P, en cohérence avec le projet éducatif de l'organisateur, la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et en référence au cadre réglementaire,
 - ☑ Il décide des stratégies, des modes d'organisation et des moyens les plus adaptés pour atteindre les objectifs du PP,
 - ☑ Il évalue le projet sur des critères observables retenus à partir des objectifs fixés,
 - ☑ Il garantit l'adéquation entre les valeurs, les objectifs et les moyens de mise en œuvre du PP.

- L'animation et la formation de l'équipe
 - ☑ Il accueille les animateurs et notamment les stagiaires, et les accompagne dans leur parcours de formation.
 - ☑ Il met en place un dispositif de suivi de l'équipe et en priorité des animateurs stagiaires. Il assure son rôle de formateur auprès de l'ensemble de l'équipe.
 - ☑ Il favorise l'expression, le partage des valeurs et l'implication des animateurs.
 - ☑ Il anime l'équipe éducative : animation des temps de travail collectifs, régulation, gestion des conflits ...

- L'animation du vivre ensemble. Il met en place un dispositif permettant de favoriser le vivre ensemble et pour cela, il doit :
 - ☑ Repérer, porter et faire vivre les valeurs et principes fondateurs (humanisme, démocratie, liberté, égalité, solidarité, laïcité, paix),
 - ☑ Organiser les modalités de participation des différents publics et acteurs.

- La gestion de la structure
 - ☑ Il organise la gestion de la structure en référence aux valeurs et principes fondateurs, la gestion étant un outil au service du projet.
 - ☑ Il connaît l'existence des cadres législatifs, réglementaires, administratifs et relatifs à la gestion.
 - ☑ Il utilise les outils nécessaires au fonctionnement de la structure : gestion administrative et financière (y compris les bons vacances CAF et Chèques vacances ANCV), des personnels, alimentaire, des espaces et matériels.
 - ☑ Il participe au recrutement de l'équipe, assure le suivi des personnels et communique les éléments nécessaires à leur gestion.
 - ☑ Il aide à organiser ou organise des temps de restauration.
 - ☑ Il organise la gestion des espaces et des matériels.
 - ☑ Il prend en compte les échéances qui lui sont données pour organiser son activité. Il planifie ses tâches.

- Les relations internes
 - ☑ Il assure les relations nécessaires à la vie quotidienne, à la valorisation de l'action du CLSH : en direction de l'organisateur, des parents, des enfants...
 - ☑ Il prend en compte les relations entre les individus ; enfants/enfants, enfants/animateurs, animateurs/animateurs...
- L'information et l'association des parents
 - ☑ Il crée les conditions qui permettent aux familles d'être associées au projet, au fonctionnement de la structure.
 - ☑ Il crée les conditions de l'accueil des parents : information, concertation, orientation...
 - ☑ Il valorise auprès des parents les actions conduites par les enfants.
 - ☑ Il développe des actions d'animation qui favorise la relation parents- enfants.
 - ☑ Il prend en compte et valorise les compétences et les propositions des parents.
- L'information et la communication dans et sur la structure
 - ☑ Il recherche les informations nécessaires.
 - ☑ Il conçoit et anime un système d'informations adapté au CLSH et aux publics, dans des formes diversifiées.
 - ☑ Il communique les éléments liés au projet pédagogique en fonction du public visé, dont les projets d'enfants.
 - ☑ Il alimente le réseau d'informations de son environnement.
- L'identification et la sollicitation des partenariats
 - ☑ Il identifie les partenaires nécessaires au bon fonctionnement du CLSH : organisateurs, institutions, partenaires locaux, administrations...
 - ☑ Il prend en compte les forces et les faiblesses de l'environnement. Il utilise et valorise les potentialités éducatives du territoire.
 - ☑ Il recherche à l'extérieur les compétences complémentaires qui faciliteront la mise en œuvre du PP.
 - ☑ Il participe à des projets partenariaux.

LES MISSIONS DE L'ANIMATEUR

Pour susciter l'intérêt des enfants et les inciter à agir seuls ou en groupe, nous leur proposons des activités ludiques et éducatives. L'animateur est en mesure de sensibiliser les enfants aux conditions d'hygiène, à la responsabilité individuelle et à l'autonomie.

L'animateur exerce une action éducative auprès d'enfants, dans le cadre du centre de loisirs sur le territoire. Cette action éducative :

- ☑ S'appuie à la fois sur un ensemble d'attitudes et de comportements, en liaison aux valeurs de la déclaration universelle des droits de l'homme, la reconnaissance des droits de la femme et la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, et sur des moyens qu'on appelle activités, relatifs à tous les temps de vie de la structure et qui participeront à la mise en œuvre de ces droits.
- ☑ S'exerce dans un environnement en constante évolution.

Par l'action éducative, chaque jeune trouve un terrain d'engagement, de valorisation, de partage et de transmission de ses compétences, ses savoirs et ses passions dans divers

domaines.

Cet engagement lui offre la possibilité de conquérir une autonomie, de s'affirmer et privilégie ainsi son insertion sociale.

➤ Organisateur du vivre ensemble

- L'animateur apprend aux enfants à vivre ensemble et à faire l'expérience de la démocratie.
- Il permet aux enfants de comprendre qu'ils vivent dans un monde dans lequel ils ont quelque chose à construire. Il leur permet d'exercer leurs responsabilités.
- Il suscite la participation de chacun au bon fonctionnement de l'ensemble.
- Il contribue à l'épanouissement de leur personnalité, au développement de leurs potentialités, il favorise la rencontre entre l'individu et le groupe.
- Il assure la sécurité physique, morale, affective des enfants qui lui sont confiés.

➤ Animateur d'activités ludiques, initiateur de découvertes

- Pour agir, l'animateur adapte ses propositions d'activités aux enfants selon leurs besoins et leurs possibilités, et utilise principalement des activités ludiques.
- Selon les moments, il « donne à jouer » - fait jouer – joue avec ou laisse jouer : c'est-à-dire qu'il met en place les conditions (d'ordre matériel, spatial, relationnel) qui permettent le déclenchement de l'activité.
- Il donne du sens aux activités qu'il initie en lien avec le projet pédagogique de la structure et en privilégiant des démarches et des pratiques éducatives de qualité. Il met en œuvre les activités avec les enfants, en tenant en compte en permanence des événements et des contraintes extérieures.
- Il s'appuie sur son expérience personnelle et développe ses compétences au fur et à mesure de son parcours de formation.

➤ Précurseur et accompagnateur de projets d'enfants

- Il intervient aussi pour aider les groupes d'enfants à formuler et réaliser leurs projets.
- Il tente d'impulser des projets innovants.
- Il organise l'information et la concertation. Il favorise l'appropriation de l'environnement par les enfants.

➤ Membre responsable d'une équipe solidaire

- L'animateur fait partie d'une équipe où différents rôles complémentaires et solidaires sont assumés.
- Il agit donc en relation avec d'autres (animateurs, directeurs ou différents acteurs de la structure...) et à l'intérieur du cadre défini par un projet pédagogique.
- Il participe au travail collectif de l'équipe dans laquelle il se trouve.

➤ Animateur en évolution

- L'animateur cherche en permanence à mettre ses intentions et ses pratiques en cohérence. Pour cela, il s'évalue avec l'aide du directeur ou au sein de l'équipe.

UNE JOURNEE TYPE CLSH MATERNEL

HORAIRE	ENFANTS	ANIMATEURS
8H00 - 9H30	ACCUEIL Ateliers tournants Jeux libres	Accueil enfants-parents Orientation et participation aux ateliers. Moment de transition, donne le ton de la journée Des ateliers sont proposés pour permettre à l'enfant de s'approprier les lieux et les personnes.
9H30 - 10H	Moment d'enfants, Rassemblement Et Mise en train	Temps de parole, chants, présentation de la journée. Ce rassemblement doit être un temps où l'enfant va pouvoir s'exprimer librement sur ce qu'il souhaite faire partager au groupe. Il est ainsi une aide au langage, à la formulation et à une écoute de l'autre.
10h15 – 11H30	Projets d'animation/ Projets enfants	Menée, rangement, nettoyage.
11H30– 12H00	Jeux pour soi	Moment d'observation, permet de voir les rapports que l'enfant entretient avec les autres et les jeux qu'il met en place. Important pour l'enfant de pouvoir jouer librement. Surveillance et proposition de jeux.
12H00 - 12H15	Promenade hygiénique avant le repas	Sensibiliser l'enfant à l'importance d'une bonne hygiène et l'intérêt de prendre soin de sa personne.
12H15 - 13H	Repas	Moment convivial et privilégié. Présence d'un animateur par table. Implication de l'enfant dans la mise de table et le nettoyage. Éducation au goût.
13H - 14H	Et temps calme pour préparer l'enfant à la sieste ou à un moment de calme.	Toilette Histoires, musique douce

HORAIRE	ENFANTS	ANIMATEURS
maternel 14H00 -15H30	Sieste pour les plus petits	Surveillance, aide à l'endormissement, proposition activités calmes
primaires 14H00 – 16H30	Jeux collectifs ou sorties pour les plus grands	Menée, rangement, nettoyage.
maternel 15h30- 16h30	Jeux collectifs Projet d'animation	Préparation en amont, menée de l'activité et rangement avec l'enfant
16H30 - 17H	Goûter	
17H – 18H	Jeux pour soi Ateliers tournants Accueil des parents	Accueil enfants-parents, discussion, orientation et participation aux ateliers.

TEMPS IMPORTANTS

➤ **L'accueil** : moment convivial qui favorise la rencontre.

- Moment privilégié de rencontres avec les parents pour connaître la vie de l'enfant (rythme, état de santé, école...)
- Moment d'information de la vie du centre sur l'emploi du temps de la journée, et des jours à venir.
- Accueil individuel et privilégié qui permet de faire un lien entre la famille et le centre pour l'enfant. Il sert à rassurer l'enfant et à le mettre en confiance pour la journée.

➤ **Les projets d'activités** :

- Animateurs : discussion, mise en commun de leurs compétences et envies, implication pour aboutir à l'élaboration d'un projet cohérent à l'attention d'un public particulier. L'équipe réfléchit sur les questions pédagogiques mais aussi à l'intérêt et à la menée du projet.
- Enfants : prise en compte de leur avis, leurs envies et leurs possibilités.
- Direction : connaissance des projets d'animation à venir, soutien et conseils à l'élaboration de projets, orientations des projets.

➤ **Les temps pour soi** : moment d'enfants

- Temps pouvant se situer à l'intérieur comme à l'extérieur
- Rôle de l'animateur : laisser jouer, surveiller et proposer si besoin, mettre à disposition le matériel nécessaire.

➤ **Promenade sanitaire** : Éducation à l'hygiène

Le temps de repas est précédé d'une promenade hygiénique.

- Sensibiliser l'enfant à l'importance d'une bonne hygiène et l'intérêt de prendre soin de sa personne.

➤ **Repas** : Éducation au goût

- Moment convivial, d'échange, se déroulant dans le calme.
- Enfants : participation active dans la mise et la desserte de table. Ils se servent seuls dans la

mesure du possible. C'est aussi un moment d'apprentissage (apprendre à couper, à goûter, à ranger...).

- Animateurs :** prêter attention à ce que mange l'enfant (quantité, qualité), inculquer de bonnes habitudes alimentaire, favoriser l'autonomie, prendre le temps de manger. Ne pas forcer mais inciter à goûter.

- **Temps calme :** respect du rythme de l'enfant

- Moment indispensable.
- Connaissance des rituels d'endormissement de chaque enfant.
- Temps de sieste ou d'activités calmes.
- Nécessité de préparer ces temps d'animation.

- **Les sorties :**

- Elles sont adaptées aux âges et aux possibilités des enfants.
- Elles dépendent des projets d'animation et des objectifs pédagogiques.

- **Les réunions :** outil de travail

- Elles favorisent le travail en équipe.
- Elles permettent de faire des bilans de nos actions et de nos pratiques, de reprendre des situations, de faire le point (sur le bien-être des enfants, sur l'aboutissement des projets...)
- D'élaborer des projets d'animation à venir.
- De permettre la réflexion quant à notre savoir être et notre savoir-faire.